

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE, LE 8 AVRIL 2020, À 9H30.

Ordre du jour

1. Avis de motion et premier projet – règlement numéro 868-1-2020 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières
2. Rang Sainte-Julie – réseau de distribution d'eau potable – prolongement – engagement et confirmation
3. Étude de PIIA – projet de subdivision du lot 6 354 943 – rue des Affaires
4. Société St-Vincent-de-Paul de Notre-Dame-des-Prairies – contribution financière

Sont présents à cette visioconférence :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse Suzanne Dauphin déclare la séance spéciale ouverte à 9h30.

Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil étant tous présents, ils consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient ajoutés, traités et discutés lors de la présente séance, en plus de ceux indiqués à l'avis de convocation, soit:

5. Gym Annalie – inscriptions automne 2019
6. Soccer – frais de surface – remboursement

162-04-2020

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que modifié.

1. Avis de motion – règlement numéro 868-1-2020 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières

163-04-2020

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 868-1-2020 modifiant le règlement 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières.

Adoption premier projet – règlement numéro 868-1-2020 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières

164-04-2020

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement numéro 868-1-2020 modifiant le règlement 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières.

2. Rang Sainte-Julie – réseau de distribution d'eau potable – prolongement – engagement et confirmation

165-04-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie le prolongement de son réseau de distribution d'eau potable sur le rang Sainte-Julie pour desservir 55 unités de logement permanentes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a analysé le dossier et confirme une subvention de 792 000 \$, laquelle somme correspond à 80 % du coût maximal admissible (CMA) de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville doit confirmer son engagement à aller de l'avant avec le projet et qu'elle est d'accord avec le CMA proposé de 990 000 \$ et l'aide de 792 000 \$ qui sont basés sur les critères économiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies confirme son engagement à aller de l'avant avec le prolongement de son réseau de distribution d'eau potable sur le rang Sainte-Julie pour desservir 55 unités de logement permanentes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et qu'elle est d'accord avec le coût maximal admissible proposé de 990 000 \$ et l'aide de 792 000 \$ qui sont basés sur les critères économiques;

QUE tous les coûts non admissibles au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), incluant tout dépassement de coût, seront financés exclusivement par un règlement d'emprunt dont le remboursement sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable construit ou constructible desservi ou desservable par le réseau de distribution d'eau de ce projet.

3. Étude de PIIA – projet de subdivision du lot 6 354 943 – rue des Affaires

166-04-2020

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 354 943 situé sur la rue des Affaires;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la subdivision du lot 6 354 943 en trois lots (6 365 202, 6 365 203 et 6 365 204);

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 354 943 situé sur la rue des Affaires, ayant pour objet la subdivision du lot 6 354 943 en trois lots.

4. Société St-Vincent-de-Paul de Notre-Dame-des-Prairies – contribution financière

167-04-2020

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle reliée à la pandémie du coronavirus COVID-19, la Société St-Vincent-de-Paul de Notre-Dame-des-Prairies est dans l'impossibilité de tenir ses activités habituelles de financement;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière d'urgence a été déposée par la SSSVP de NDP afin de poursuivre l'aide qu'elle offre à la population prairiquoise dans le besoin;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'urgence d'un montant de 5 000 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Notre-Dame-des-Prairies en soutien financier à ses activités dans la situation actuelle reliée à la pandémie du coronavirus COVID-19.

5. Gym Annalie – inscriptions automne 2019

168-04-2020

ATTENDU QUE Gym Annalie a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour la saison automne 2019;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 19 mars 2020, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 15;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Gym Annalie pour la saison automne 2019, laquelle contribution totalise 750 \$.

6. Soccer – frais de surface – remboursement

169-04-2020

ATTENDU QUE cinq jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits à l'Association de soccer Le Laser ont été transférés dans le Club de soccer de L'Assomption suite à la fusion de ces deux organisations;

ATTENDU QUE les parents de ces jeunes ont dû assumer les frais de surface de leur lieu d'entraînement alors que ces frais sont subventionnés par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits au soccer;

ATTENDU QUE cette situation est unique puisqu'elle s'est produite dans le cadre de ladite fusion et d'un changement de direction et que la Ville ne prendra entente qu'avec le Club de soccer Lanaudière-Nord à l'avenir;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs à l'effet de rembourser lesdits frais de surface aux parents des joueurs et joueuse y identifiés pour éviter l'iniquité autrement créée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies rembourse les frais de surface assumés par les parents des joueurs et joueuse prairiquois inscrits à l'Association de soccer Le Laser et identifiés dans la recommandation de la Commission des loisirs datée du 19 mars 2020, laquelle contribution totalise 1 605 \$.

Levée de la séance

170-04-2020

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 9h50.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse